

**COMITÉ CONSULTATIF  
DE LA LÉGISLATION  
ET DE LA RÉGLEMENTATION  
FINANCIÈRES**

---

**AVIS N° 2015-107**

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet de règlement modifiant l'annexe du règlement du Comité de la réglementation comptable n° 2000-05 du 7 décembre 2000 relatif aux règles de consolidation et de combinaison des entreprises régies par le code des assurances et des institutions de prévoyance régies par le code de la sécurité sociale ou par le code rural modifié ;

En ayant délibéré lors de sa séance du 10 novembre 2015,

**Émet un avis favorable sur le projet de règlement susvisé.**

Fait le 10 novembre 2015.

Pour le Comité consultatif  
de la législation et de la réglementation  
financières

Le Président,



Thomas GROH